

## L'ENCYCLIQUE « MEDIATOR DEI »

L'ENCYCLIQUE du 20 novembre 1947, dont la traduction française vient à peine de paraître, a suscité chez beaucoup de chrétiens avertis un sentiment à la fois de surprise et de satisfaction. De surprise, tout d'abord. La liturgie, sous-estimée jadis dans le domaine de l'authentique spiritualité, naguère encore inconnue de la plupart, dépréciée par plusieurs, tenue pour un archéologisme démodé qui avait trouvé refuge dans les cloîtres, cette liturgie qui n'était même dans la sphère ecclésiastique (celle de la formation cléricale, des disciplines théologiques, de la pastorale)<sup>1</sup> qu'une réalité mineure et souvent même tenue pour négligeable; cette inconnue, la Cendrillon d'hier, est rétablie dans ses droits et ses titres de primauté par l'autorité suprême, par un document solennel, unique. Sans doute les papes Pie X et Pie XI avaient-ils prononcé des phrases décisives; mais pour la première fois, notre Saint-Père le pape Pie XII expose dans un document magistral, tout palpitant d'ardeur apostolique, les titres fondamentaux qui assignent à la liturgie, dans le domaine de la vie spirituelle, une place maîtresse.

A la surprise se joint un sentiment de satisfaction, plein de gratitude et d'admiration, que les amis de la liturgie (et tous le seront désormais) éprouvent devant

1. On ne me contredira pas : que de préjugés les plus âgés d'entre nous ont entendus et peut-être même partagés ! La liturgie n'était, aux yeux de beaucoup, qu'un cérémonial formaliste, un symbolisme naïf et superficiel, un texte incompréhensible, une religion du rite qui devait le céder à la religion de l'esprit, une vague impression religieuse, un élément occasionnel très secondaire dans la vie spirituelle... Tout cela n'est pas si loin.

cette consécration solennelle qu'ils appelaient de tous leurs vœux. Aussi est-ce en pleine docilité et bien volontiers, nous en avons la conviction, que les troupes d'avant-garde, facilement audacieuses et imprudentes par destination, recevront les avis, les avertissements sévères et renouvelés, les reproches parfois pénibles que le Souverain Pontife multiplie à leur adresse. Et, sans penser à se plaindre et moins encore à s'excuser, ils sont tout à la joie et à la reconnaissance, que cet événement spirituel éveille en eux. D'autant plus que cette sévérité du Chef est uniquement inspirée (on le sent à chaque page), par le vif désir d'assurer le plein succès de cette sainte entreprise qu'un zèle intempestif ou des excès regrettables risqueraient de compromettre.

Pour faciliter à nos lecteurs l'étude de ce document, qui devient la charte de tout liturgiste, contentons-nous d'indiquer les fils directeurs de la pensée pontificale et de résumer les idées maîtresses. Voici à cette fin, l'ordre des réflexions que nous voudrions présenter.

- I. *Normes d'interprétation de l'encyclique.*
- II. *Fondements doctrinaux de la liturgie.*
- III. *Directions pastorales et mises au point.*

## I.

1° Un document doit être lu et étudié en fonction de son but et de sa destination. Une encyclique, comme l'étymologie l'indique, est un acte pontifical solennel adressé, par l'intermédiaire du corps épiscopal, à l'univers catholique tout entier. Il a donc une portée universelle, œcuménique; littéralement c'est une Circulaire mondiale.

Nous devons donc en aborder l'étude avec une mentalité universelle, préoccupés avant tout de nous dégager de notre régionalisme étroit. La Lettre s'adresse à tous les catholiques, dans les multiples diversités de leurs cultures, de leurs connaissances, de leurs dispositions. Il s'exposerait à bien des méprises et des incompréhensions, le chrétien qui apporterait à cet examen un esprit de clo-

cher, que ce soit le clocher d'une paroisse, d'une cathédrale, d'une métropole, ou même d'une patriarcale. Bien des choses qui pourraient nous paraître manquer de pertinence chez nous, peuvent trouver une application très opportune ailleurs et vice versa. Cette grande diversité est d'ailleurs signalée au début de l'encyclique :

Nous constatons avec douleur que dans quelques pays le sens, la connaissance, le goût de la sainte liturgie sont parfois insuffisants et même presque inexistants. D'autre part, nous remarquons, non sans préoccupation et sans crainte, que certains sont trop avides de nouveautés et se fourvoient hors des chemins de la saine doctrine et de la prudence.

Malgré toutes ces dispositions si diverses, tous les membres du Christ doivent recevoir ce même enseignement pontifical dans l'esprit universel et communautaire de la grande famille catholique.

2° Il est aussi indispensable, pour la meilleure intelligence du message pontifical de replacer ce document dans sa vraie perspective et de le reconstituer dans son contexte historique. La voix du pape ne tombe pas du ciel et ne retentit pas dans le désert : c'est un événement humain avec toutes ses incidences terrestres. Depuis plusieurs années, dans certains pays surtout, la liturgie est en voie de reconquérir dans la spiritualité la place maîtresse de jadis. Cette restauration, on le comprend, heurte des situations acquises, provoque des regrets et des réactions inévitables. Dans certaines régions, ces deux tendances ont échangé des mises au point courtoises, sans plus. Mais dans les pays d'Allemagne, l'affrontement s'est produit avec d'autant plus d'ardeur et d'outrance qu'une jeunesse, d'ailleurs très catholique, se passionnait pour le mouvement nouveau. Bientôt ces remous de l'opinion inquiétèrent l'autorité hiérarchique et S. Exc. Mgr Groeber, archevêque de Fribourg en Bade, prélat très marquant dans l'épiscopat, adressa dès 1942, un mémorandum à tous ses collègues allemands et autrichiens : plaidoyer nerveux, pour ne pas dire violent, en dix-sept articles, dénonçant les tendances nouvelles, et très spécialement l'action liturgi-

que<sup>2</sup>. Le lecteur de *La Maison-Dieu* se rappelle au moins les en-têtes des principaux articles :

- Scission produite au sein du clergé allemand.
- Critique radicale du culte moderne et retour aux formes primitives.
- Participation des fidèles au sacerdoce hiérarchique.
- Importance exagérée attachée à la liturgie.
- Messe communautaire obligatoire, et mésestime de la messe privée.
- Langue vulgaire dans le culte.
- Les excès de l'archéologisme.
- L'accentuation exagérée du sacerdoce universel des fidèles au dépens du sacerdoce fonctionnel.
- Le rappel douloureux du synode de Pistoie.
- La dévotion au Christ ressuscité en rapport avec le Christ historique.
- La piété objective et subjective.
- La suppression des ornements noirs.
- La ratification soi-disant nécessaire des fidèles par l'*Amen*.

Cet acte n'était pas destiné au grand public; ce qui excuse l'exposé peu nuancé qui soulève toutes les questions les plus névralgiques, sans les ménagements désirables. On devine le retentissement du mémorandum devenu public et les réactions violentes qu'il provoqua. Le Saint-Siège s'en émut et communiqua en janvier 1943 à l'épiscopat allemand réuni à Fulda un document grave et mesuré, qui contient en germe tout l'exposé doctrinal et disciplinaire de l'encyclique, et qui concluait ainsi :

C'est pourquoi le Saint-Siège demande aux vénérés Ordinaires d'Allemagne d'étudier soigneusement tant en particulier qu'en commun cette grave question, de rechercher les moyens appropriés pour que ce que le mouvement liturgique contient de bon puisse être encouragé et exploité, afin de combler les lacunes qui ont été mises à jour et de parer au danger. Leurs conclusions et propositions seront ensuite soumises au Saint-Siège. Celui-ci recommande notamment aux évêques d'interdire toute discussion sur cette question.

D'autres pays, la France, la Belgique, la-Hollande, le Brésil comptent aussi chez eux des *inerti e tiepidi* et des

2. Cf. *La Maison-Dieu*, n° 7, pp. 97-104.

*audaci e imprudenti*, comme dit l'encyclique, qui n'ont pas toujours été de front. Il ne semble pas cependant que les événements liturgiques de ces pays puissent constituer une norme d'interprétation de l'encyclique. En tout cas, comme nous venons de le voir, les documents allemands semblent avoir eu une influence déterminante. Ils expliquent le fait, à première vue étonnant, de trouver dans un document solennel et doctrinal l'écho, sinon dans la forme, du moins dans le fond, des polémiques que nous avons rapportées. Mais ce rappel détaillé était indispensable; puisque le Souverain Pontife avait spécialement pour but de mettre définitivement fin à ces regrettables conflits.

3° Une troisième norme d'interprétation est tirée de la portée normale d'une intervention pontificale. L'encyclique *Mediator Dei*, pas plus que d'autres documents pontificaux, n'a en vue de créer une action nouvelle, de provoquer des initiatives, de grouper des bonnes volontés, de fixer un programme précis, bref de créer de toutes pièces un mouvement liturgique. Le Saint-Siège dans tous ces domaines de l'activité catholique, a plus souvent un rôle de modérateur (vrai nom du chef) qui convient mieux à l'autorité suprême. Les premiers ouvriers entreprennent à leurs risques et périls, et facilement dans la mêlée ils deviennent impatients et téméraires. Dès lors, les interventions de l'autorité, loin d'être une mise en train ou un coup d'éperon, sont plus souvent un freinage quelquefois douloureux. Le Saint-Père imite ici la discrétion de Jacob, en route pour Chanaan. Malgré les impatience et les objurgations d'Esäü, Jacob préférerait faire le trajet à petites journées, au pas des agnelles et des brebis mères. Les initiateurs, que ces actes d'autorité effraient ou découragent, ne sont pas dignes de leur tâche. Au surplus, cette action de l'autorité est indispensable pour maintenir la cohésion du troupeau. Les avant-gardes marchent sans se rendre compte, dans leur impatience, qu'ils se séparent de plus en plus de la masse des fidèles. L'autorité, en corrigeant les imprudents et en stimulant les retardataires, sauvegarde l'unité indispensable. Sans cette intervention, on arriverait à créer deux mentalités, deux piétés, presque deux

religions ; et cette division serait pire que les autres maux.

Bien des lecteurs pressés et superficiels, ou peut-être prévenus contre l'action liturgique, ne retiendront de l'encyclique, nous le craignons bien, que les réprimandes sévères et les condamnations catégoriques. L'autorité suprême pourra leur paraître peu favorable au mouvement liturgique, et la routine ou l'inertie en seront rassurées. Ce serait oublier les normes que nous venons d'exposer, et surtout ce serait ignorer tous les enseignements doctrinaux décisifs de l'encyclique, que nous allons résumer.

## II

L'encyclique *Mediator Dei* est avant tout une œuvre doctrinale : incomparable traité fondamental de la liturgie, qui établit la transcendance de cette activité sacerdotale de l'Église et met en un puissant relief tous les trésors sanctifiants qu'elle tient en réserve, sous l'enveloppe sensible de ses textes, de ses rites et de ses symboles. Grâce à cette charte solennelle, la liturgie, après un trop long oubli, est réhabilitée dans ses droits anciens ; elle retrouve sa primauté spirituelle, ses titres de créance, ses lettres de noblesse.

Il est malaisé de résumer ici un exposé si substantiel et si dense, en même temps plein d'élan et de lyrisme. Nous voudrions cependant dégager quelques idées maîtresses qui commandent toute cette puissante structure.

NATURE DE LA LITURGIE. — Le Chef de l'humanité restaurée est établi par son Père la source unique de toute grâce et de toute gloire pour le temps et pour l'éternité. Plus encore, il est le médiateur unique de toute la religion de l'humanité : par lui, avec lui, en lui monte vers le Père toute adoration et toute gloire. Or, ce pouvoir sacerdotal unique et éternel, le Christ l'exerce ici-bas par le ministère visible de son Église. Notre Mère dispose donc des richesses sacerdotales de son divin Époux en vue de glorifier Dieu et de rassembler en un

seul Corps tous les élus. Elle seule est qualifiée pour nous entraîner dans cette action sacerdotale dont le Christ lui a confié le ministère visible. De là la définition de la liturgie qui jaillit spontanément de cette haute doctrine : la liturgie est l'exercice authentique du sacerdoce du Christ par son Église. Et le Souverain Pontife conclut par un exposé doctrinal qui comble la mesure et termine à jamais la cause :

La sainte liturgie est donc le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme Chef de l'Église; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son Chef et par lui au Père éternel; c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et des membres.

ÉLÉMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR. — Le Souverain Pontife fait ressortir l'importance des éléments constitutifs, au sujet desquels bien des équivoques et des incompréhensions se sont produites. L'ensemble du culte de l'Église doit être intérieur et extérieur à la fois; et l'encyclique ne se contente pas d'une raison banale déduite du composé humain, mais il apporte cinq raisons exhaustives qu'on est heureux de voir groupées ici :

... Extérieur, certes, car tel le requiert la nature humaine; car la Providence divine a voulu que, par la connaissance des réalités visibles, nous soyons attirés à l'amour des réalités invisibles; car tout ce qui vient de l'âme s'exprime naturellement par le moyen des sens; car ce ne sont pas seulement les individus, mais aussi la collectivité humaine qui ont besoin de rendre un culte à Dieu. Celui-ci doit donc être social; ce qui est impossible dans le domaine religieux lui aussi, s'il n'existe pas des organisations et des manifestations extérieures. C'est enfin le moyen d'attirer particulièrement l'attention sur l'unité du Corps mystique, d'en accroître le zèle, d'en corroborer les forces et d'en intensifier l'action.

Le motif tiré du caractère social, surtout transporté sur le plan surnaturel, est adéquat et malheureusement souvent passé sous silence. Le Christ a donné à sa Rédemption un caractère essentiellement social et humain : tout y est extériorisé : sacrifice, sacrements, réalités surnaturelles : le Verbe s'est fait chair.

Mais l'élément intérieur est non moins indispensable : sans cet élément notre culte cesserait d'être humain :

Il est nécessaire de vivre toujours dans le Christ, de lui être tout entier dévoué pour rendre en lui, avec lui et par lui gloire au Père des cieux. La sainte liturgie requiert que ces deux éléments soient intimement unis, et elle ne se lasse jamais de le répéter chaque fois qu'elle prescrit un acte extérieur du culte.

A cette occasion, l'encyclique rejette deux griefs qui ont souvent discrédité la liturgie. Les uns s'obstinaient à la considérer comme une partie purement extérieure et sensible du culte divin. D'autres n'ont voulu y voir qu'un cérémonial protocolaire sans action sur les âmes :

C'est donc avoir une notion tout à fait inexacte de la sainte liturgie que de la regarder comme une partie purement extérieure et sensible du culte divin, ou comme une cérémonie décorative. Ce n'est pas une moindre erreur de la considérer seulement comme l'ensemble des lois et des préceptes par lesquels la hiérarchie ecclésiastique ordonne l'exécution régulière des rites sacrés.

**PIÉTÉ DOCTRINALE.** — Une spiritualité authentique et chrétienne est avant tout à base d'intelligence et de vérité : notre piété, pour être vraie, doit avant tout être doctrinale. Le document pontifical insiste longuement sur le caractère doctrinal de la liturgie :

Dans la liturgie sacrée nous professons la foi catholique expressément et ouvertement, non seulement par la célébration des mystères, l'accomplissement du Sacrifice, l'administration des sacrements, mais aussi en récitant ou chantant le Symbole de la foi, qui est comme la marque distinctive des chrétiens; de même en lisant les autres textes, et surtout les Saintes Écritures inspirées par l'Esprit-Saint. Toute la liturgie donc contient la foi catholique en tant qu'elle atteste publiquement cette foi.

Aussi la prière de l'Église a-t-elle été considérée par toute la tradition comme le témoin le plus autorisé du dogme : les livres liturgiques constituent un lieu théologique de première valeur. L'encyclique relève ici un

sens erroné donné parfois au texte célèbre attribué au pape Célestin († 432) :

Faisons attention au sens des prières sacerdotales qui, reçues des traditions des apôtres dans le monde, sont d'un usage uniforme dans toute l'Église catholique; et par la manière dont nous devons prier, apprenons ce que nous devons croire : *Legem credendi statuat lex supplicandi.*

L'erreur que réprouve le Souverain Pontife consiste à considérer la liturgie comme un champ d'expérience où s'essaient les vérités à croire, avant de les intégrer dans les symboles de foi. Il semble que cette subtilité, dont on devine l'origine, ne soit qu'un relent de modernisme ou une élucubration du libéralisme protestant. A cause de son caractère doctrinal, la liturgie fut toujours le grand témoin de la foi, de sorte que pour connaître le *credo* d'une Église il suffit de recueillir l'écho de sa prière.

Ensuite, dans de riches développements l'encyclique met en relief les vérités fondamentales qui constituent toute l'ossature de la piété de l'Église, et qui sont souvent perdues de vue dans la vie spirituelle : la destination de toutes choses à la gloire du Père des cieux; la médiation nécessaire, unique et universelle de notre grand Prêtre le Christ Jésus, titre que le Saint-Père a voulu donner à l'encyclique; la place centrale du sacrifice eucharistique dans l'économie nouvelle; le ministère du sacerdoce visible exercé par la sainte Église, tous ces dogmes fondamentaux qui font l'âme de notre culte et que chaque acte liturgique implique et exerce, ne sont plus profondément vécus par le peuple chrétien. A l'école de la liturgie il retrouvera cette piété doctrinale.

#### PIÉTÉ EUCHARISTIQUE.

Le point culminant et comme le centre de la religion chrétienne est le mystère de la très sainte Eucharistie que le Christ, souverain Prêtre, a institué et qu'il veut voir perpétuellement renouvelé dans l'Église par ses ministres. Comme il *s'agit de la matière principale de la liturgie*, nous estimons utile de nous y attarder quelque peu...

Ces paroles introduisent la deuxième partie de l'encyclique sur le culte eucharistique, partie longuement développée sous tous ses aspects, et qui constitue le point central de tout l'exposé.

En affirmant que ce sujet eucharistique est intimement lié à la liturgie et qu'il en constitue « la matière principale », le Souverain Pontife affirme une fois de plus le rôle capital qu'il réserve au culte de l'Église dans la sanctification des âmes.

En toute vérité, le sacrifice eucharistique est le centre du culte de l'Église. Aussi la liturgie met en pleine valeur le sacrifice, y associe intimement tous les fidèles, ramène tout à ce point central : l'autel est l'axe autour duquel gravite toute la piété de l'Église.

En envisageant les trois aspects des mystères eucharistiques, le Souverain Pontife place au centre le sacrifice, vraie synthèse de toute la rédemption. La communion eucharistique, en effet, est avant tout la participation parfaite au sacrifice, « afin que d'une manière plus efficace nous sentions continuellement en nous les effets de notre rédemption » et « afin que le fruit de ce sacrifice nous parvienne plus abondamment ». Quant au culte de la sainte Réserve, il se rapporte par ses origines au Saint Sacrifice : « La conservation des saintes Espèces pour les malades et pour tous ceux qui se trouvaient en danger de mort a amené la louable coutume d'adorer le Pain du ciel conservé dans les églises. » Le sacrifice est vraiment le foyer central d'où rayonnent et auquel se réfèrent toutes les richesses eucharistiques.

Mais pour que l'institution eucharistique produise tous ses effets, il est indispensable d'amener les fidèles à y participer très activement. Et l'encyclique consacre plusieurs paragraphes à marquer l'importance souveraine de cette participation. Il écarte les interprétations erronées et condamnées qui voudraient attribuer des pouvoirs sacerdotaux aux fidèles et fausser les notions catholiques sur ces graves sujets.

Cette participation lui tient tant à cœur que le Souverain Pontife envisage en détail tous les moyens, même les plus modestes, qui peuvent favoriser cette union des

fidèles avec le prêtre. C'est, en effet, le premier résultat à atteindre en vue de reconstituer une communauté chrétienne. Pour le grand nombre jusqu'ici, la messe est un acte rituel imposé, qui n'atteint pas les fidèles et dans lequel ils n'ont pas partie liée. Bien peu vivent véritablement le sacrifice eucharistique et s'y sentent engagés en quelque façon. Bien peu se rendent compte qu'à défaut de notre froment, de notre vin, de notre cire, antiques symboles de notre propre offrande, l'Église souhaite que le geste de l'offrande nous suggère de nous donner nous-mêmes. Et le Saint-Père considère cette participation comme tellement importante qu'il demande aux évêques d'établir des commissions diocésaines en vue de la promouvoir efficacement.

PIÉTÉ OBJECTIVE ET PIÉTÉ SUBJECTIVE. — Nous l'avons dit, cette distinction avait été faite dans des écrits polémiques allemands et le mémorandum épiscopal en fait mention. Nous sommes heureux de constater que la question abordée dans l'encyclique avait été l'objet d'une étude dans *La Vie Spirituelle* (1944, t. LXXI, p. 100). Nous nous permettons d'en résumer ici l'essentiel, pour témoigner de la parfaite concordance avec l'enseignement pontifical.

Une comparaison, prise dans le domaine de la foi, fera mieux saisir les deux éléments en cause. La Réforme reprochait à l'Église d'avoir substitué au magistère intérieur et invisible le magistère extérieur et visible d'une autorité enseignante. Il importait, selon la nouvelle doctrine, de transporter le siège de l'autorité du dehors au dedans, de la hiérarchie visible dans la conscience de chaque fidèle placé sous le rayonnement de l'Esprit. A l'encontre d'une foi objective, formaliste et stéréotypée dont les éléments étaient fournis du dehors par un magistère souverain, on prônait une foi subjective, vivante et personnelle, fruit spontané mûri dans l'âme au soleil de l'Esprit divin.

L'erreur consistait à opposer deux termes corrélatifs : la foi catholique trouve au dehors ses éléments essentiels : vérités à croire, sacrements et dons surnaturels, action de l'Esprit-Saint, et sous ce rapport elle est objec-

tive. Mais l'homme, sous l'action de la grâce et par son activité personnelle, s'assimile ces éléments, pose des actes vitaux et méritoires : c'est l'aspect subjectif de la foi.

Ce double aspect se retrouve dans notre vie spirituelle. Notre sainteté ne sort pas de nous; ses éléments viennent du dehors; et dès lors, sous ce rapport, elle est objective. Nos efforts personnels, soutenus par la grâce, n'ont pas pour résultat de nous rendre saints, mais de garder fidèlement, d'épanouir et de faire fructifier ces dons divins que l'action sacerdotale de l'Église a produits en nous. Et, d'autre part, c'est humainement que nous devons recevoir et décupler le don de Dieu. Cette sainteté venue du dehors exige de nous, sous peine de disparaître, une fidélité chrétienne dans toute notre conduite : travail personnel qui justifie l'appellation de piété subjective. La plante cherche avidement ses principes de vie en dehors d'elle : la chaleur, la lumière du soleil, la pluie fécondante, les sucs nourriciers. Mais elle utilise avidement toutes ces richesses pour produire ses fleurs et ses fruits propres.

LE CHRIST GLORIEUX. — Dans l'encyclique, la question du culte du Christ glorieux n'est touchée qu'incidemment. Mais le mémorandum de Fribourg l'expose plus longuement et appelle quelques précisions. Nous y lisons en effet : « N'arrive-t-on pas à scinder en deux l'image du Christ? L'avenir nous dira où conduit cette dévalorisation du Christ historique avec sa merveilleuse proximité de la condition humaine, avec sa force d'exemple et sa réalité rédemptrice. — Et cette exaltation inconsidérée dans la prédication, la catéchèse et la vie chrétienne, du Christ ressuscité, hors du temps et de l'espace. » La conception rapportée ici dans le mémorandum est celle (nous le supposons) des liturgistes incriminés; elle est évidemment condamnable.

1° La Résurrection du Christ est un fait historique susceptible d'être daté, localisé, constaté, attesté au même titre que les actes terrestres de la vie du Sauveur. Le Christ ressuscité est un homme, un homme parfait, dans son état humain et glorieux; il n'est pas soustrait

à l'humanité, et comme isolé en dehors du temps et de l'espace. Le Christ glorieusement régnant est la même et unique Personne du Verbe incarné que l'année liturgique nous fait contempler dans les phases successives de sa mission. Aussi cette opposition entre le Christ historique et le Christ glorieux est-elle sans aucun fondement.

2° C'est donc cette unique Personne du Verbe incarné que nous devons adorer et contempler dans les états successifs de sa mission rédemptrice. D'autre part, la phase actuelle et définitive est la phase glorieuse du ciel, phase qui sera l'objet de notre éternelle contemplation. Il est donc permis et conforme à la réalité actuelle de méditer tous les mystères douloureux les plus concrets de la vie du divin Maître, sans isoler dans notre esprit le Christ de Galilée et du Calvaire du Christ triomphant qui nous attend dans la patrie. Du moins, ne considérons pas comme des exaltés ceux qui contemplant, dans cette unique vision glorieuse et céleste, tous les mystères de la Rédemption. Bien plus, les souffrances du Christ douloureux acquièrent à nos yeux un sens et une valeur décuplés, dans le rayonnement de son état glorieux; d'autant plus que, selon saint Thomas, c'est par miracle que cette gloire, qui était naturelle à l'Homme-Dieu, a été contenue sous les infirmités de la chair.

3° Et c'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre le passage de l'encyclique :

... de sorte que ce serait sortir de la voie droite... de faire représenter le divin Rédempteur sur la Croix de telle façon que n'apparaissent pas les souffrances aiguës qu'il a endurées.

Ceux qui, par archéologisme, prônent la mise en honneur de Christs non douloureux que désapprouve ici le Saint-Père, connaissent bien mal l'archéologie. Les Christs triomphants, qu'ont connus et vénérés nos pieux ancêtres, représentaient inséparablement unis les deux mystères qui n'en font qu'un, je veux dire le mystère de la Rédemption. Le Sauveur était représenté souffrant sur la Croix, mais son front portait le diadème royal : *regnavit a ligno Deus*. L'artiste qui ne traduisait pas dans son œuvre ce triomphe, invisible aux yeux de la

chair, mais visible aux yeux de la foi, n'était pas chrétien : le mystère lui était caché. Et c'était bien ainsi que la Rome chrétienne de jadis contemplait le Christ, dans les absides resplendissantes des basiliques constantiniennes. Le Christ, Maître du monde, dans toute la splendeur de son triomphe, la croix étincelante à ses côtés, et la main du Père sortant de la nue et plaçant sur sa tête la couronne de gloire.

### III -

La dernière partie de l'encyclique renferme des directives pastorales. Après l'exposé magistral que nous venons de résumer, et qui établit avec une plénitude de doctrine et une ardeur de conviction si persuasive la primauté de la Prière de l'Épouse du Christ, on peut s'étonner de prime abord de l'enseignement pontifical relatif aux dévotions et exercices publics qui, sans appartenir spécifiquement à la liturgie, sont entrés aujourd'hui dans la trame ordinaire de la vie chrétienne.

Quel est cet enseignement ? Comment le justifier ?

#### A) EXPOSÉ DE L'ENSEIGNEMENT

1° L'encyclique approuve en des termes particulièrement chaleureux ces exercices très salutaires ; l'Église, à côté de son culte liturgique, a toujours reconnu et encouragé ces manifestations populaires de piété ; personne, sous aucun prétexte, ne peut les sous-estimer ; au contraire, les fidèles peuvent en recueillir « de fruits suaves et excellents ». Le Souverain Pontife insiste surtout sur le culte de la sainte Réserve, et demande que les églises restent ouvertes pendant le jour ; sur la confession de dévotion dont la fréquence est si profitable aux âmes ; sur le culte de Notre-Dame, qui, « de l'aveu des saints, est un signe de prédestination » ; sur les exercices spirituels, retraites, neuvaines, récollections recommandées spécialement aux groupes de l'Action catholique et au

sujet desquelles les écrits de saint Ignace méritent une mention spéciale ; sur les mois du Sacré-Cœur et de Marie ; et si l'encyclique ne mentionne pas les mois de saint Joseph, du Rosaire et des âmes du purgatoire, on se rend compte que ceux-ci se justifient par les mêmes raisons. Tout cet ensemble d'actes de piété est digne de l'estime, de la vénération et de la confiance de tous les fidèles.

2° Mais, dans la pensée du Saint-Père, toute cette activité spirituelle que nous venons de détailler, et que les canonistes appellent extra-liturgique, loin de contrarier la piété de l'Église doit, au contraire, la préparer, l'intensifier, élever les âmes et les mettre au diapason du culte liturgique. Et ici des déviations peuvent plus aisément se produire. Par sa nature, la liturgie de l'Église est traditionnelle ; les éléments de sa structure doctrinale remontent aux Pères et aux Docteurs des premiers siècles ; elle garde fidèlement ce précieux dépôt à travers les âges ; et c'est cette stabilité séculaire qui assure la magnifique unité priante de l'Église catholique, unité qui ne se réalise pas seulement aujourd'hui dans l'espace, mais depuis des siècles dans le temps : tant de générations ont prié ainsi ! Les dévotions les plus vénérables, du fait qu'elles ne s'insèrent pas dans le roc infrangible des Livres liturgiques, connaissent un régime moins stable et une allure plus libre. Les Églises particulières et les fidèles eux-mêmes en prennent souvent l'initiative. De là l'insistance de l'encyclique à redoubler de vigilance :

Il est absolument nécessaire, toutefois, que l'inspiration à suivre et à pratiquer des exercices déterminés de piété vienne du Père des lumières, source des meilleures choses et de tout don parfait ; une preuve en sera *l'efficacité avec laquelle ces exercices aideront à faire aimer et progresser davantage le culte divin* (c'est nous qui soulignons) et à développer de plus en plus chez les fidèles le désir de participer aux sacrements, ainsi que l'honneur et le respect qui sont dus à toutes les choses saintes. *Si, par contre, ils devaient aboutir à mettre obstacle ou se révélaient opposés aux principes et aux règles du culte divin*, alors sans aucun doute on devrait les considérer comme n'étant pas inspirés par un sage conseil ou par un zèle éclairé.

Et, plus loin, le Souverain Pontife insiste dans le même sens :

C'est ici notre devoir de reprendre la piété mal comprise... de ceux enfin qui mettent l'accent sur des pratiques particulières et insignifiantes au détriment des essentielles, ridiculisant ainsi la religion et diminuant la dignité du culte. Nous vous remettons également en mémoire ce décret sur les formes nouvelles du culte et de la dévotion qu'on ne doit pas introduire, et nous en recommandons la scrupuleuse observation à votre vigilance.

Ce décret renouvelle les avertissements de Pie IX rappelés plusieurs fois par la Sacrée Congrégation des Rites, entre autres dans le décret du 28 mars 1914 :

Qu'on avertisse les fidèles et les auteurs qui aiguïsent leur esprit à subtiliser sur ces sujets (il s'agit du culte du Cœur eucharistique de Jésus) et d'autres de ce genre, sentant la nouveauté, et qui, sous prétexte de piété, s'étudient à promouvoir, même par la création de périodiques, des titres de dévotion extraordinaires, d'avoir à s'abstenir de ces entreprises et de réfléchir au péril qu'il y a à entraîner ainsi les fidèles dans l'erreur et à exposer la religion aux sarcasmes de nos ennemis...

Ce prurit de nouveautés ne semble pas avoir disparu aujourd'hui ; aussi le rappel de ces avertissements du Saint-Siège était opportun, de peur que plusieurs ne se méprissent sur la portée et l'étendue des approbations pontificales et ne s'estimassent encouragés dans cette voie.

3° Enfin, pour harmoniser cette double activité spirituelle et faire bénéficier les dévotions de l'heureuse influence de la liturgie, l'encyclique suggère :

Que l'esprit de la sainte liturgie et ses préceptes influent avec profit sur eux (les exercices de piété) pour éviter que ne s'y introduise quoique ce soit d'inadapté et de peu conforme à la dignité de la maison de Dieu ou qui soit dommageable aux fonctions sacrées et à la saine piété.

En tant qu'ascèse authentique de l'Épouse du Christ, la liturgie doit donc exercer une primauté dans notre vie spirituelle ; elle est comme l'étalon et le standard de toute autre prière, comme une prise de sang pur, destiné

à infuser à tout le corps un renouveau de vie. En s'isolant de l'école authentique de la grande prière, la piété chrétienne devient facilement fantaisiste et s'égare dans des exercices accessoires au détriment de la dévotion fondamentale. Et, d'autre part, les dévotions approuvées, loin de porter préjudice à la liturgie, doivent s'employer à favoriser et intensifier tous les sentiments de religion qui sont l'âme du culte de Dieu. Cette mutuelle influence trouve souvent l'occasion de s'exercer. Un prêtre zélé s'ingénia à utiliser pour la formation liturgique de sa paroisse les offices quotidiens, très fréquentés, des mois de mai et de juin. Or, quel temps plus favorable dans ce but? Le temps pascal, temps céleste dont les Pères, et spécialement saint Augustin et saint Ambroise, ont célébré les richesses spirituelles. Les fêtes de l'Ascension; les dix jours préparatoires à la descente du Saint-Esprit, la Pentecôte avec son octave privilégiée; la Fête-Dieu et saint Jean-Baptiste avec leur octave, SS. Pierre et Paul : bref, ces deux mois ne sont-ils pas les plus illuminants et les plus sanctifiants pour le chrétien qui se place filialement sous l'action sacerdotale de l'Église? On devine les précieux enseignements dont ces Mystères fournirent la substance; sans porter préjudice à la piété mariale dont le culte gagne à être christocentrique et co-rédempteur. Sans cette heureuse harmonie, toutes les ressources ascétiques du cycle et des fêtes liturgiques disparaîtraient sous la couche des mois et des neuvaines. Le lierre emprunte au chêne son appui tutélaire; mais, si l'on n'y prend garde, il finira par enlacer et étouffer le géant. De là les avertissements du Souverain Pontife cités plus haut.

#### B) COMMENT JUSTIFIER CET ENSEIGNEMENT DANS L'ENCYCLIQUE ?

1° Des polémiques regrettables avaient lieu en Allemagne sur ce sujet des dévotions populaires. L'archevêque de Fribourg écrivait :

Ne nous laissons pas non plus trop effrayer par la prétention

qu'ont nos liturgistes de répudier la piété populaire courante, le Rosaire, le chemin de croix, le mois de Marie, etc. Nous les laisserons dire, si cela leur plaît, qu'une paroisse qui ne vit que de dévotions populaires (et pas de liturgie) s'anémie religieusement, prétention qui n'est en rien justifiée par l'histoire...

En abordant ce problème dans un document œcuménique, le Souverain Pontife n'a pas voulu assurément imputer aux apôtres liturgistes de tous les pays les reproches adressés aux liturgistes dans le réquisitoire épiscopal cité. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il a voulu donner des directives précises, affirmer la légitimité des dévotions en cause, et préciser les rapports harmonieux qui doivent exister entre ces différentes activités spirituelles.

2° Après avoir affirmé l'importance primordiale de la liturgie dans la vie chrétienne, le souverain Pontife se trouvait devant un fait universel, évident, à savoir l'ignorance et la désaffection presque générale à l'endroit du culte. Les fidèles ne s'alimentent plus à la table de famille. L'encyclique entreprend de modifier cet état de choses et de donner à l'assemblée chrétienne la compréhension, l'estime, la pratique du culte de l'Église. Mais cette restauration sera longue, très longue : c'est le travail de générations. Entre temps, dans la très grande majorité des pays chrétiens, la participation active des fidèles au Saint Sacrifice et au culte chrétien est encore pratiquement inconnue, et les Offices divins sont uniquement composés d'exercices extra-liturgiques sans rapport avec la prière de l'Église. Se rend-on suffisamment compte du scandale que pourraient provoquer dans ces milieux des réactions outrancières et imprudentes, qui voudraient discréditer et rejeter brusquement tout ce vénérable ensemble ? Dans les régions où ces réactions extrêmes se sont produites, l'intervention de l'Autorité suprême était indispensable. Le peuple chrétien ne sera pas sevré de ses dévotions légitimes et salutaires. Il y puisera, grâce à un sens chrétien mieux averti et une prise de conscience plus lucide et plus délicate, ces attitudes d'âme plus religieuses qui l'achemineront sans heurt et sans crise à cette participation active au culte, et lui

feront désirer de confondre sa prière dans le grand courant liturgique de la piété catholique.



L'encyclique *Mediator Dei* marque une date décisive dans la renaissance liturgique. En nous appuyant sur tout l'enseignement doctrinal de cette charte, nous pouvons dire aussi que cette date marquera dans l'histoire profonde de l'Église de notre siècle. Car, s'il est vrai que la liturgie est l'exercice authentique du sacerdoce du Christ ici-bas, une renaissance liturgique déterminera une action plus intérieure et plus universelle du sacerdoce du Christ, un rayonnement plus profond sur l'humanité, de ce foyer par excellence de lumière et de vie.

Elle sera, dans le domaine plus intérieur et plus secret de la vie de l'Église ce que furent, dans la restauration chrétienne des États et des sociétés, les encycliques de Léon XIII *Immortale Dei* (1885) et *Rerum Novarum* (1891). Sans doute, notre encyclique n'apparaîtra pas d'emblée à tous les yeux dans cette majestueuse perspective. Plus tard, les résultats tangibles qu'elle fait espérer feront apprécier dans toute son ampleur cette initiative : la splendeur du chêne peut seule nous révéler toutes les virtualités du gland. Mais un jour, quand l'Église du Christ aura regroupé tous les fidèles dans ses assemblées chrétiennes palpitantes de foi et d'amour ; quand la liturgie vécue et aimée sera devenue la prière de tous ses enfants, on comprendra toute la portée et la grandeur de l'acte que vient d'accomplir Notre Saint-Père le Pape Pie XII.

DOM LAMBERT BEAUDUIN.